



CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
**BOUCHES-DU-RHÔNE**

Pôle Emploi territorial  
Service Concours

Les Vergers de la Thumine - CS10439  
Boulevard de la Grande Thumine  
13098 Aix-en-Provence Cedex 02  
tél. 04 42 54 40 50 fax. 04 42 54 40 51

**Rapport du Président du Jury**  
**Concours d'attaché territorial - Session 2024**

**Propos introductifs :**

Le rapport du jury s'adresse à l'ensemble des candidats qui souhaitent présenter l'un des concours d'accès au grade d'Attaché territorial.

Il est également destiné aux différentes structures qui dispensent des préparations pour ces concours.

Il s'agit de dresser un bilan statistique du déroulement des concours, externe, interne et troisième concours, mais surtout d'apporter l'analyse du jury sur les prestations des candidats, qu'il s'agisse des épreuves écrites ou des épreuves orales.

**Roger CAMPARIOL**  
Délégué général du Conseil de Provence

## **1. PRÉAMBULE**

### **A. Le cadre d'emplois des attachés territoriaux**

Le cadre d'emplois des attachés territoriaux, classé en catégorie A, relève de la filière administrative.

Il comprend les grades suivants :

- 1° Attaché ;
- 2° Attaché principal ;
- 3° Attaché hors classe ;
- 4° Directeur territorial, placé en voie d'extinction.

### **B. Les missions des attachés territoriaux**

Les attachés territoriaux participent à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques décidées dans les domaines administratif, financier, économique, sanitaire, social, culturel, de l'animation et de l'urbanisme. Ils peuvent ainsi se voir confier des missions, des études ou des fonctions comportant des responsabilités particulières, notamment en matière de gestion des ressources humaines, de gestion des achats et des marchés publics, de gestion financière et de contrôle de gestion, de gestion immobilière et foncière et de conseil juridique. Ils peuvent également être chargés des actions de communication interne et externe et de celles liées au développement, à l'aménagement et à l'animation économique, sociale et culturelle de la collectivité. Ils exercent des fonctions d'encadrement et assurent la direction de bureau ou de service.

Ils peuvent, en outre, occuper les emplois administratifs de direction des collectivités territoriales, des mairies d'arrondissement ou de groupe d'arrondissements des communes de Lyon et de Marseille et des conseils de territoire de la métropole d'Aix-Marseille-Provence assimilés à des communes et des établissements publics locaux assimilés dans les conditions prévues par les articles 6 et 7 du décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987.

### **C. Les conditions d'admission à concourir**

- Concours externe sur titres avec épreuves :

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 6 (anciennement niveau II) ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret.

- Concours interne sur épreuves :

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales, de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 5 du code général de la fonction publique, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.

Les candidats à ce concours doivent justifier, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est organisé, de quatre années au moins de services publics.

De plus, les candidats doivent être en activité à la date de clôture des inscriptions du concours.

- Troisième concours sur épreuves :

Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanée ne sont prises en compte qu'à un seul titre.

En outre, la durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article L212-1 du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ces concours.

La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée.

#### **D. L'organisation de la session 2024 du concours d'attaché territorial**

Le concours a été organisé par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône en conventions avec les Centres de gestion de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les épreuves écrites se sont déroulées le 14 novembre 2024 au Parc CHANOT à Marseille (13) et les épreuves orales ont eu lieu du 24 au 28 mars 2025 au CDG 13.

## **2. LES DONNÉES DE LA SESSION 2024 ORGANISÉE PAR LE CDG13**

### **A. Les principaux chiffres de la session**

La répartition des candidats admis à concourir selon les voies d'accès, toutes spécialités confondues, est la suivante :

<b>Attaché territorial session 2024</b>				
Voies	Postes	Inscrits	Présents aux épreuves d'admissibilité	Absentéisme en %
Externe	150	929	477	49,2
Interne	85	1778	1172	34,1
3ème Concours	48	413	292	29,3
Total	283	3120	1941	37,8

## B. Typologie des candidats

### ▪ Sur l'ensemble du concours

La moyenne d'âge des candidats présents est de 41 ans.

La répartition par sexe est la suivante : 75,3 % de femmes et 24,7 % d'hommes. 91,6 % des candidats sont issus de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

### ▪ Le concours externe

La moyenne d'âge des candidats présents est de 31 ans.

La répartition par sexe est la suivante : 69 % de femmes et 31 % d'hommes.

89 % des candidats sont issus de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

### ▪ Le concours interne

La moyenne d'âge des candidats présents est de 44 ans.

La répartition par sexe est la suivante : 77,1% de femmes et 22,9 % d'hommes.

93,1 % des candidats sont issus de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

### ▪ Le troisième concours

La moyenne d'âge des candidats présents est de 44 ans.

La répartition par sexe est la suivante : 78,4 % de femmes et 21,6 % d'hommes.

90,6 % des candidats sont issus de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## 3. LA PHASE D'ADMISSIBILITÉ

### A. Les épreuves écrites d'admissibilité

#### LE CONCOURS EXTERNE

Le concours externe sur épreuves d'attaché territorial comporte deux épreuves d'admissibilité :

1°- Pour l'ensemble des spécialités, une **composition portant sur un sujet d'ordre général** relatif à la place et au rôle des collectivités territoriales dans les problématiques locales (démocratie, société, économie, emploi, éducation/formation, santé, culture, urbanisme et aménagement, relations extérieures...).

*(durée : 4 heures; coefficient 3)*

Cette épreuve doit permettre au jury d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leur ouverture au monde, leur aptitude au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.

2°- Rédaction d'une **note** ayant pour objet de vérifier :

a) Pour les candidats ayant choisi la spécialité **administration générale**, l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale ;

- b) Pour les candidats ayant choisi la spécialité **gestion du secteur sanitaire et social**, l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème sanitaire et social rencontré par une collectivité territoriale ;
- c) Pour les candidats ayant choisi la spécialité **analyste**, l'aptitude à l'analyse d'un dossier portant sur la conception et la mise en place d'une application automatisée dans une collectivité territoriale ;
- d) Pour les candidats ayant choisi la spécialité **animation**, l'aptitude à l'analyse d'un dossier relatif au secteur de l'animation dans une collectivité territoriale ;
- e) Pour les candidats ayant choisi la spécialité **urbanisme et développement des territoires**, l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème d'urbanisme et de développement des territoires rencontré par une collectivité territoriale.

*(durée : 4 heures; coefficient 4)*

## LE CONCOURS INTERNE ET LE TROISIÈME CONCOURS

Le **concours interne et le troisième concours** comportent une épreuve d'admissibilité.

- a) Pour les candidats ayant choisi la spécialité **administration générale** : Rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées
- b) Pour les candidats ayant choisi la spécialité **gestion du secteur sanitaire et social** : Rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier soulevant un problème sanitaire et social rencontré par une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.
- c) Pour les candidats ayant choisi la spécialité **analyste** : Rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à concevoir et à mettre en place une application automatisée dans une collectivité territoriale.
- d) Pour les candidats ayant choisi la spécialité **animation** : Rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier relatif au secteur de l'animation dans une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.
- e) Pour les candidats ayant choisi la spécialité **urbanisme et développement des territoires** : Rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier soulevant un problème relatif au secteur de l'urbanisme et du développement des territoires rencontré par une collectivité territoriale, d'une note faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.

*(durée : 4 heures; coefficient 4)*

## B. Les sujets de la session 2024

### 1. Le concours externe

- ✓ Le sujet de l'épreuve de composition était le suivant :

Peut-on dire que l'État est un facilitateur pour les collectivités territoriales dans l'exercice de leurs compétences ?

Le jury a considéré ce sujet bien adapté au niveau du concours et permettant d'aborder de nombreux axes du programme.

Si les candidats ont globalement respecté le formalisme de présentation, avec des plans souvent annoncés, la maîtrise rédactionnelle demeure très faible. Effectivement, peu d'introductions comportent les éléments essentiels.

Le jury regrette particulièrement que la majorité des candidats ne traite le sujet qu'en partie. En effet, les copies sont trop souvent constituées de données historiques sur la décentralisation. Très peu de candidats ont réussi à s'extraire de cette vision pour aborder les réalités et les enjeux auxquels le sujet les invitait. De ce fait, la plupart d'entre eux ont été hors sujet.

Très peu de copies exposent également des repères sur les aspects financiers du thème.

- ✓ Les thèmes de l'épreuve de note de synthèse selon la spécialité étaient les suivants :

Spécialité	Thème de la note de synthèse	Dossier de la note de synthèse
Administration générale	Attractivité de la fonction publique territoriale	Dossier de 12 documents et 37 pages
Analyste	Intelligence artificielle	Dossier de 15 documents et 38 pages
Animation	Politique jeunesse	Dossier de 12 documents et 38 pages
Gestion du secteur sanitaire et social	Les déserts médicaux	Dossier de 11 documents et 39 pages
Urbanisme et développement des territoires	La place des collectivités territoriales et de leurs établissements dans la réindustrialisation verte	Dossier de 13 documents et 38 pages

Le jury a apprécié la qualité des sujets offrant, dans chaque spécialité des thèmes actuels et un dossier à la fois pertinent et aidant pour la compréhension des enjeux à soulever.

Si le formalisme de la note est globalement respecté, les correcteurs regrettent que les plans soient souvent absents, malgré une annonce dans l'introduction, et que les titres des parties et sous-parties apparaissent trop longs et peu soignés.

Ils regrettent une réelle pauvreté en matière de syntaxe, et de lacunes orthographiques. Le fond des copies constitue également, dans de trop nombreux cas, un catalogue d'actions sans articulation efficace ni approfondissement.

Aussi, les candidats qui ont su démontrer leurs connaissances des fondamentaux de la note de synthèse et qui ont su développer les axes essentiels des sujets, ont pu se démarquer.

## 2. Le concours interne et le troisième concours

✓ Les thèmes de l'épreuve de rapport selon la spécialité étaient les suivants :

Spécialité	Thème du rapport	Dossier du rapport
Administration générale	L'exemplarité de l'administration communale en matière de transition écologique	Dossier de 12 documents et 35 pages
Analyste	Les enjeux d'une smart city	Dossier de 10 documents et 30 pages
Animation	Les difficultés de recrutement dans le secteur de l'animation.	Dossier de 11 documents et 38 pages
Gestion du secteur sanitaire et social	La prise en compte de l'accueil de la petite enfance sur les territoires	Dossier de 14 documents et 38 pages
Urbanisme et développement des territoires	Adaptation des villes au changement climatique	Dossier de 7 documents et 39 pages

Le jury estime que les sujets proposés étaient intéressants, touchant à des thèmes actuels et proposant des dossiers à la fois cohérents et abordables.

Il regrette que la qualité de la rédaction soit trop souvent en deçà des attendus pour un concours de catégorie A. De trop nombreuses copies présentent des difficultés importantes en termes d'orthographe et de syntaxe qui les pénaliseraient fortement dans un cadre professionnel.

Les correcteurs constatent que, si les candidats ont globalement respecté les directives de présentation, les intitulés de parties sont quant à eux, trop souvent en inadéquation avec le contenu des copies. De plus, un grand nombre d'entre eux ont rédigé de trop longues introductions, disproportionnées par rapport à l'ensemble de la copie.

Concernant le fond, le jury relève des difficultés pour identifier les éléments importants du dossier et les mettre en relief dans le rapport.

La partie propositions opérationnelles est souvent très généraliste sans prendre en compte les problématiques et spécificités du sujet. Dans de nombreux cas, cette partie présente des données insuffisamment justifiées et beaucoup trop déconnectées des réalités professionnelles

Cependant, il est à noter que certaines copies démontrent une préparation correcte par une cohérence de leur construction, une bonne exploitation du dossier et des arguments démontrant un niveau de connaissances et de réflexion adaptée.

#### 4. L'admissibilité

A l'issue des épreuves écrites, le jury s'est réuni le mardi 28 janvier 2025 et a déclaré 459 candidats admissibles.

##### A. Le concours externe

Spécialités	Postes ouverts	Candidats inscrits	Candidats présents	Seuil d'admissibilité	Candidats admissibles
Administration générale	125	729	379	10/20	119
Analyste	3	13	4	10/20	0
Animation	3	20	9	10,85/20	6
Gestion du secteur sanitaire et social	6	44	16	10/20	3
Urbanisme et développement des territoires	15	123	69	10/20	36
Total	150	929	477		164

► **34,4 % des candidats présents aux épreuves écrites ont été déclarés admissibles.**

##### B. Le concours interne

Spécialités	Postes ouverts	Candidats inscrits	Candidats présents	Seuil d'admissibilité	Candidats admissibles
Administration générale	72	1536	1004	12,5/20	176
Analyste	1	17	12	12/20	3
Animation	1	59	43	13/20	5
Gestion du secteur sanitaire et social	2	80	51	12,5/20	8
Urbanisme et développement des territoires	9	86	62	11/20	5
Total	85	1778	1172		197

► **16,8 % des candidats présents à l'épreuve écrite ont été déclarés admissibles.**

### C. Le troisième concours

Spécialités	Postes ouverts	Candidats inscrits	Candidats présents	Seuil d'admissibilité	Candidats admissibles
Administration générale	26	254	160	11,25/20	89
Analyste	1	0	0	011,25/20	1
Animation	4	21	21	11,511,25/20	1
Gestion du secteur sanitaire et social	3	20	20	11,511,25/20	4
Urbanisme et développement des territoires	7	16	16	10,511/20	3
Total	41	311	217		98

► **33,5 % des candidats présents à l'épreuve écrite ont été déclarés admissibles.**

### 5 – Les épreuves orales d'admission

L'épreuve orale d'entretien s'est déroulée du 24 au 28 mars 2025 au Centre de gestion des Bouches-du-Rhône, à Aix-en-Provence.

#### A. L'entretien du concours externe

##### Commentaires des membres du jury :

Le jury constate un niveau hétérogène chez les candidats

Si un certain nombre d'entre eux ont préparé avec soin leur présentation pour rendre un discours clair et structuré, d'autres éprouvent des difficultés à témoigner d'une logique de parcours et d'une posture adaptée au cadre d'emplois. Le temps imparti à cette présentation n'est pas toujours correctement exploité par les candidats.

Le jury remarque que cette partie de l'entretien est proportionnellement plus satisfaisante dans la spécialité « Urbanisme et développement des territoires ».

Les examinateurs regrettent enfin un manque de connaissances de l'environnement territorial chez bon nombre de candidats. De même, ils relèvent des lacunes techniques, décelées notamment au travers des mises en situation, lacunes incompatibles avec les missions inhérentes à ce cadre d'emplois.

Néanmoins, certains candidats ont su prouver leurs compétences par des connaissances approfondies, une culture territoriale avérée et des réponses totalement adaptées lors des mises en situation.

## **B. Les entretiens des concours interne et troisième concours**

### Commentaires des membres de jury :

L'épreuve se décompose en une présentation du parcours professionnel et des compétences acquises (10 minutes) et un entretien (15 minutes).

Le jury constate des écarts importants de niveau chez les candidats selon la spécialité choisie.

En effet, si au niveau de l'exposé de présentation, les candidats sont, de manière globale, préparés à l'exercice, cela diffère d'avantage au niveau des connaissances et de la posture attendue d'un attaché territorial.

Dans la spécialité « Gestion du secteur sanitaire et social », les candidats ont généralement une connaissance sérieuse des structures territoriales et apportent des réponses adaptées aux mises en situation. Toutefois, les connaissances professionnelles restent souvent à confirmer.

Le jury relève un grand nombre de réponses lacunaires pour les candidats au concours interne se présentant dans la spécialité « Animation ». L'environnement professionnel est globalement mal maîtrisé et les mises en situation peu convaincantes dans un grand nombre de cas. A l'inverse, dans cette même spécialité, chez les candidats au troisième concours, l'approche des structures territoriales, ainsi que la posture sont assurées.

Au contraire, dans la spécialité « Urbanisme et développement des territoires », il note des prestations généralement satisfaisantes au regard des connaissances territoriales et des réactions positives et adaptées à la résolution de cas posées. Cependant, les candidats au troisième concours ont été plus hésitants et moins convaincants concernant la culture territoriale dans son ensemble.

Peu de candidats se sont présentés dans la spécialité « Analyste ». Pour autant, ces candidats doivent absolument parfaire leur connaissance de l'environnement territorial et consolider leur posture managériale.

La majorité des candidats se sont présentés dans la spécialité « Administration générale ». C'est dans cette spécialité que le jury constate une forte hétérogénéité. En effet, certains candidats démontrent une culture territoriale solide, par des réponses argumentées et une posture professionnelle à la hauteur des attentes des examinateurs.

A l'inverse, un trop grand nombre de candidats ont fait preuve de connaissances administratives, trop lacunaires et superficielles, ainsi que de difficultés certaines à résoudre des problèmes liés à des situations courantes rencontrées par un attaché territorial. En effet, les réponses apportées étaient trop souvent floues et manquaient de cohérence face aux problèmes concrets posés par les examinateurs.

## **C. L'épreuve facultative de langue**

Il est à noter la réintroduction de cette épreuve, obligatoire pour le concours externe, et facultative pour le concours interne et le troisième concours, suite à l'abrogation des dispositions relatives à la crise sanitaire.

Aussi, la grande majorité des candidats a su faire preuve d'une attitude positive par des prises de paroles et développement d'idées sans trop de blocages.

Cependant, les examinateurs ont remarqué que la lecture du texte était généralement d'un niveau moyen, et manquait trop souvent de fluidité. De plus, les erreurs de prononciation étaient assez nombreuses.

Ils ont également regretté que les traductions aient trop souvent été réalisées mot à mot, ce qui nuisait à la clarté du rendu.

Cependant, les examinateurs ont apprécié que, durant la conversation avec le jury, et malgré d'évidentes lacunes grammaticales, les candidats aient souvent fait preuve d'une préparation au travers d'exploitation de tournures et formulations adaptées.

## 6 – L'admission

A l'issue des épreuves orales, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admis : **276** lauréats.

Pour le concours externe : **117 lauréats** ; le seuil d'admission retenu par spécialité est le suivant :

- Administration générale : 10,5 /20 → 91 lauréats
- Animation : 11 /20→ 3 lauréats
- Gestion du secteur sanitaire et social : 10,41 /20 → 3 lauréats
- Urbanisme et développement des territoires : 12,71 /20 → 5 lauréats

Pour le concours interne **107 lauréats** ; le seuil d'admission retenu par spécialité est le suivant :

- Administration générale : 12 /20 → 95 lauréats
- Analyste : 11,66 /20 → 2 lauréats
- Animation : 13 /20→ 1 lauréats
- Gestion du secteur sanitaire et social : 13 /20 → 4 lauréats
- Urbanisme et développement des territoires : 12,71 /20 → 5 lauréats

Pour le troisième concours : **52 lauréats** ; le seuil d'admission retenu par spécialité est le suivant :

- Administration générale : 11,16 /20 → 48 lauréats
- Analyste : 10,82 /20 → 1 lauréats
- Animation : 13 /20 → 1 lauréats
- Gestion du secteur sanitaire et social : 14 /20 → 1 lauréats
- Urbanisme et développement des territoires : 12 /20→ 1 lauréats

## 7 – Le profil des lauréats

### ▪ Le concours externe

La moyenne d'âge des 117 lauréats est de 31 ans.

La répartition par sexe est la suivante : 68 % de femmes et 32 % d'hommes. L'origine géographique des lauréats se décompose ainsi :

- 44,4 % proviennent des Bouches-du-Rhône,
- 44,4 % des autres départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (hors Bouches-du-Rhône),
- 11,2 % hors Inter-région.

▪ Le concours interne

La moyenne d'âge des 107 lauréats est de 42,5 ans.

La répartition par sexe est la suivante : environ 79,4% de femmes et 20,6 % d'hommes.

L'origine géographique des lauréats se décompose ainsi :

- 32,8 % proviennent des Bouches-du-Rhône,
- 61,6 % des autres départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (hors Bouches-du-Rhône),
- 5,6 % hors Inter-région.

▪ Le troisième concours

La moyenne d'âge des 52 lauréats est de 43 ans.

La répartition par sexe est la suivante : environ 80,76 % de femmes et 19,24 % d'hommes.

L'origine géographique des lauréats se décompose ainsi :

- 42,3 % proviennent des Bouches-du-Rhône,
- 50 % des autres départements la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (hors Bouches-du-Rhône),
- 7,7 % hors Inter-région.

## **8 - Analyse et conclusion**

Le concours d'attaché territorial, session 2024, a confirmé le niveau d'exigence requis pour accéder à ce cadre d'emplois.

Le jury invite les candidats non admis à s'investir de manière plus approfondie sur la méthodologie et les connaissances, mais aussi sur l'approche et la compréhension des enjeux des collectivités territoriales.

Les épreuves d'admissibilité et d'admission ont permis de sélectionner des candidats qui ont fait preuve de préparation, de compétences et de connaissances techniques répondant pleinement aux exigences du cadre d'emplois, mais aussi d'un niveau satisfaisant en matière de culture territoriale.

Le jury a ainsi la satisfaction de proposer aux collectivités employeurs une liste de lauréats motivés, ouverts sur leurs problématiques et aptes à l'encadrement pour l'accomplissement des missions qui leur seront confiées.

Le Président du jury remercie vivement les membres du jury pour leur disponibilité et leur investissement, ainsi que le Centre de gestion des Bouches-du-Rhône pour tous les moyens mis en œuvre qui ont permis un bon déroulement de ce concours.



**Roger CAMPARIOL**  
Délégué général du Conseil de Provence